

**CONVENTION ENTRE LA VILLE DE MONTFERMEIL ET L'ECOLE
SAINTE JEANNE D'ARC POUR L'ATTRIBUTION D'UN CRENAU HORAIRE PISCINE
SAISON SCOLAIRE 2024-2025**

Entre les soussignés,

La ville de Montfermeil, sise 7/11 Place Jean Mermoz 93370 MONTFERMEIL, représentée par son Maire en exercice, **Monsieur Xavier LEMOINE**,
D'une part

Et

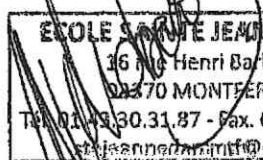
L'école Sainte Jeanne d'Arc, sise 16 rue Henri Barbusse, 93370 MONTFERMEIL, représentée par sa Directrice, **Madame CHOBEAUX**,
D'autre part,

Il a été convenu d'un commun accord l'attribution d'un créneau horaire à la piscine de Gagny pour la saison scolaire 2024/2025.

- 1) L'activité piscine se déroulera les Vendredis de 11H à 11H40 du 2 mai au 4 juillet 2025.
- 2) L'école participera à hauteur de **5,50 €** par élève et par séance, soit 10 séances avec une moyenne de 25 élèves.
- 3) Le transport aller-retour sera assuré par la Ville.
- 4) La présente convention n'est applicable que pour la saison ci-dessus référencée, mais pourra être renouvelée dans le cadre d'une nouvelle convention.

Fait à Montfermeil, le 26/11/2024

Pour l'école Jeanne d'Arc
La Directrice,
Mme CHOBEAUX


ECOLE SAINTE JEANNE D'ARC
16 rue Henri Barbusse
93370 MONTFERMEIL
Tel. 01.43.30.31.87 - Fax. 01.43.32.36.31
jeanne.darc@orange.fr

Pour la Ville de Montfermeil
Le Maire,
Xavier LEMOINE

